

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 208

présenté par  
M. Tian, M. Hetzel et Mme Boyer  
à l'amendement n° 160 de Mme Iborra

-----

**ARTICLE 29 BIS**

À l'alinéa 5, après le mot :

« vigueur »,

insérer les mots :

« à titre expérimental ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire d'appliquer cette mesure d'abord à titre expérimental.